
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

10 AVRIL 2014

PROJET DE DÉCRET

MODIFIANT LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE PILOTAGE INTERRÉSEAUX
DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT⁽¹⁾

—

AMENDEMENT(S)
DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

—

⁽¹⁾Voir Doc. n°648 (2013-2014) n°1 et 2.

TABLE DES MATIÈRES

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | Amendement n°1 déposé par Mme Julie de Grootte, Mme Caroline Désir, M. Yves Reinkin, M. Jean-Paul Bastin et Mme Françoise Fassiaux-Looten | 3 |
|---|---|---|

1 Amendement n°1 déposé par Mme Julie de Grootte, Mme Caroline Désir, M. Yves Reinkin, M. Jean-Paul Bastin et Mme Françoise Fassiaux-Looten

Article 9

A l'article 9 du projet de décret, ajouter un dernier alinéa rédigé comme suit :

« Dès le moment où un bassin enseignement qualifiant-formation-emploi approuve les théma-

tiques communes, l'PIEQ adapte son plan de redéploiement en fonction de celles-ci et le présente au Gouvernement. »

Justification

Cet amendement vise à assurer une cohérence complète entre le présent projet de décret et le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération relatif aux bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi en articulant au mieux le plan de redéploiement aux thématiques communes du bassin.